



DÉPARTEMENT DE L'OISE
COMMUNE D'ANDEVILLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX

Par arrêté municipal de Monsieur le Maire d'Andeville en date du 11 mai 2026 (n° 26-DGS-031), une enquête publique est ouverte du lundi 5 octobre 2026 au jeudi 5 novembre 2026 inclus.

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 32 JOURS
DU 5 OCTOBRE 2026 AU 5 NOVEMBRE 2026 INCLUS

SIÈGE DE L'ENQUÊTE ET COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Siège de l'enquête : Mairie d'Andeville, 2 place de la République, 60570 Andeville.

Commissaire enquêteur : M. Régis BAY

CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier est consultable en Mairie d'Andeville, du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Le dossier est également consultable 24 h/24 et 7 j/7 sur le registre dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7384/>

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Jusqu'au jeudi 5 novembre 2026 inclus, les observations et propositions du public peuvent être transmises :

- sur le registre papier déposé en Mairie d'Andeville ;
- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- par courrier électronique à l'adresse : enquete-publique-7384@registre-dematerialise.fr ;
- par voie postale à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie d'Andeville, 2 place de la République, CS 90144, 60111 Méru Cedex.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie d'Andeville :

LUNDI 5 OCTOBRE 2026
de 8 h 45 à 11 h 00

JEUDI 5 NOVEMBRE 2026
de 15 h 00 à 17 h 00

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie d'Andeville, dès leur réception et pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

FAIT À ANDEVILLE, LE 11 MAI 2026

LE MAIRE D'ANDEVILLE
JEAN-CHARLES MOREL